

Rapport du Président

Séance publique du vendredi 22 juin 2018

12 ème Commission **N**° CD-2018-3-12-1

Service instructeur DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 23 MARS 2018.

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil départemental du vendredi 23 mars 2018.

Le Conseil départemental a tenu une séance plénière le vendredi 23 mars 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque réunion publique est arrêté lors de la séance suivante.

Celui-ci se présente sous la forme de transcriptions in extenso des débats qui se sont déroulés à cette occasion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT